

Image not found or type unknown



# Naturalisation pour réfugiés

Par **syriana**, le **29/05/2014** à **18:05**

Bonjour ,

Je suis une syrienne à Paris.

Je comprend que quelqu'un qui a obtenu le statue de réfugié politique est dispensé de délai de 5 ans pour déposer la demande de naturalisation

Ma question c'est est ce q'il est simple d'obtenir la nationalité quand on est réfugié ou il y quand même un taux important de refus pour les réfugiés ?

Deuxièmement pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire est ce qu'ils ont également droit à demander la naturalisation?

Merci.